

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2319

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : IBGOU MARIE Christine ASSOC

Date de naissance : 01/12/1956

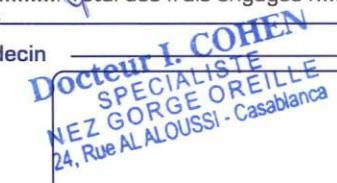
Adresse : 255 Bd Mohamed 6 Casablanca

Tél. : 06 61 11 36 30

Total des frais engagés : 650 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/05/2023

Nom et prénom du malade : IBGOU MARIE

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

IBGOU COHEN

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

8

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
10/05/2023	✓	(HK) 10	600,00	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ANDÉ KARIM Anne DEBAILLY BENTIS Naima Elie Bandaberg - Casablanca Tél: 05 24 22 42 24	19-05-23	50110

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Isaac COHEN**

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Strasbourg

Ancien Attaché des Hôpitaux  
de Strasbourg

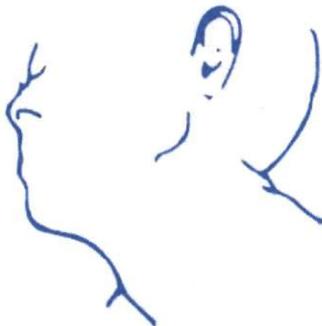
Spécialiste ORL

Maladie et CHIRURGIE

NEZ - GORGE - OREILLE

FACE et COU

VERTIGES - SURDITE - RONFLEMENT



**الدكتور اسحاق كوهن**

خريج كلية الطب بستراسبورغ

عمل سابقًا بمستشفيات ستراسبورغ

اختصاصي

في أمراض وجراحة

الأنف . العنق . الأذنين

علاج الدوحة الصمم و الشذير.

19 mai 2023

**Mr. IBGUI MARIE CHRISTINE**

50,10

TANGANIL B20 CP

1 comprimé Matin et Soir



GRANDE PHARMACIE DU MAROC  
Nme. DEBSAGH BENNIS Naima  
Place Bandabeng - Casablanca  
Tél: 05 22 30 42 23

Maphar  
Bd Alkmia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Tanganil 500mg cp b30  
P.P.V : 50,10 DH  
E 118001 183340



Docteur I. COHEN  
SPECIALISTE  
NEZ GORGE OREILLE  
24, Rue AL ALOUSSI Casablanca

## Reçu de règlement

vendredi 19 mai 2023

Mr. IBGUI MARIE CHRISTINE

N° reçu : RG237578

Acte : C2+K10 : 600 DH

Montant réglé total : 600 DH

Mode de règlement : Espèce

Règlement acte

Docteur I. COHEN  
SPECIALISTE  
NEZ GORGE OREILLE  
24, Rue ALALOSSI - Casablanca

Docteur I. COHEN  
SPECIALISTE  
NEZ GORGE OREILLE  
24, Rue ALALOSSI - Casablanca

Docteur I. COHEN  
SPECIALISTE  
NEZ GORGE OREILLE  
24, Rue ALALOSSI - Casablanca

**Docteur Isaac COHEN**

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Strasbourg

Ancien Attaché des Hôpitaux  
de Strasbourg

Spécialiste ORL

Maladie et CHIRURGIE

NEZ - GORGE - OREILLE

FACE et COU

VERTIGES - SURDITE - RONFLEMENT



**الدكتور اسحاق كوهن**

خريج كلية الطب بستراسبورغ

عمل سابقًا بمستشفيات ستراسبورغ

**اختصاصي**

في أمراض وجراحة

الأنف - العنق - الأذنين

علاج الدوخة الصمم و الشخير.

### VIDEONYSTAGMOSCOPIE (VNS)

### POUR VERTIGE POSITIONNEL PAROXYSTIQUE BENIN(VPPB)

Patient : Mr. IBGUI MARIE CHRISTINE

Né le : 01/12/1956

- SOUS VNS : La manœuvre de Dix et Halpike droite retrouve un VPPB du canal semi circulaire postérieur G . On ne retrouve pas de VPPB des autres canaux semi circulaires.
- SOUS VNS : On procède à une manœuvre d'EpleyG

DR ISAAC COHEN

Docteur I. COHEN  
SPECIALISTE OREILLE  
NEZ GORGE ALAOUISSI - Casablanca  
24, Rue Al imam Aloussi Face CLINIQUE BADR - Casablanca Tél : 05 22 26 62 50 / 05 22 27 06 22